la prison du Cherche-Midi, où sa punition s'augmenta de soixante jours pour indiscipline ; il n'en sortit que ce matin.

Tout s'expliquait ; Chauvet alla immédiatement au parquet faire annuler son acte de décès.

PLAISANTERIE FATALE. — Dans la campagne, les gamins ont souvent l'habitude de nouer ensemble des poignées de tiges de grain au-dessus des sentiers qui traversent les pièces cultivées ; les passants peu attentifs font généralement une belle culbute en heurtant cet obstacle.

Il y a quelques jours, raconte le *Courrier de Bruxelles*, un brave homme de Quévry-le-Petit, Leclerq, cheminait dans un sentier ainsi obstrué en fumant sa pipe, lorsqu'il s'étala sur le sol.

La pipe s'étant brisée dans sa bouche, un morceau de tuyau pénétra profondément dans la gorge. Un abcès se déclara ainsi qu'un empoisonnement du sang provoqué par la nicotine accumulée dans le fragment du tuyau, et le malheureux est mort peu après.

« Casser sa pipe » n'a pas été, pour lui, employé à tort comme synonyme de mourir.

LA PÊCHE DE LA MORUE. — Dimanche sont arrivées à Dunkerque cinq goélettes, de retour de la pêche à la morue dans la mer Glaciale. Ce sont : la *Marie-Louise*, l'*Isabelle*, la *Promise*, le *Fileur* et le *Schotter-Hoff*.

Ces cinq bâtiments, qui ont fréquenté les parages des îles Féroë, effectuent leur retour avec un chargement complet ; ils ont à bord de cinq à six cents tonnes de morue. La pêche du banc de Féroë a été particulièrement abondante cette année.

Aussi, avant de se prononcer sur le résultat de la campagne de 1891, il convient d'attendre l'arrivée des premiers navires qui ont opéré sur les côtes d'Islande, où la pêche n'a pas été aussi fructueuse.

Les prix de 80 francs la tonne à livrer ont été maintenus jusqu'à présent, sauf quelques rares exceptions.

PHÉNOMÈNE CÉLESTE. — D'après une correspondance de Panama, un phénomène assez rare se serait produit récemment à Cuzco (Pérou).

Le 4 juillet dernier, un aérolithe a paru en vue de cette ville et s'est approché de la terre, entrant presque en contact avec elle ; il se dirigeait vers le Sud, à l'est de la ville, et sa queue a semblé aussi longue et lumineuse que celle d'une comète.

Avant de disparaître, le météore s'est élevé à trente pieds plus haut que sa ligne de précédent parcours ; une formidable explosion s'est produite, accompagnée d'une véritable grêle de cailloux.

BROCHETS ET HIRONDELLES. — Chacun sait que la carpe saute de l'eau pour attraper les insectes au vol, et que le brochet s'empare des canetons nageant à la surface, mais il est peut-être moins connu que ce poisson rapace guette aussi les hirondelles. Mardi dernier, M. G. a pris dans le canal de Blaton, à Ath, un brochet dans l'estomac duquel il a trouvé un de ces oiseaux en partie digéré.

UNE STATISTIQUE CURIEUSE, mais peu rassurante :

Voici, d'après un savant portugais, dans quelles proportions s'accroit la population des microbes dans un litre de lait :

Une heure après la traite, il y aurait 9 millions de microbes ; 3 heures après, 50 millions ; 4 heures après, 130 millions, et 23 heures après, 63 milliards 500 millions.

LA PRODUCTION DE L'ARGENT DANS LE MONDE. — On évalue la production de l'argent dans le monde à 3.729.951 kilogs ayant une valeur sur place de 764.800.000 fr. Le pays qui produit le plus de ce métal est les États-Unis qui donnent annuellement 1.424.300 kilogs de métal valant sur place 304.854,000 francs, la valeur moyenne du kilogramme étant de 214 francs. Viennent ensuite dans l'ordre de production :

Le Mexique	avec	995.500 k.	val. s. pl.	213.071.000 f.
La Bolivie	—	264.988	— —	56.650.000
La Prusse	—	259.504	— —	49.413.000
Le Chili	—	205.422	— —	43.967 000
Le Pérou	—	75.263	— —	16.106.000
La Saxe	—	93.077	— —	14.472.000

Depuis 1848 les Etats-Unis ont produit à eux seuls la somme énorme de 825.724.517 dollars, soit 4.285 millions.

LA GUTTA-PERCHA. — Ce produit constitue une des grandes richesses du Brésil : son emploi dans l'industrie européenne a pris un grand développement dans ces dernières années.

La France a importé les quantités suivantes : en 1888, 2,247,890 kilogrammes ; en 1889, 2,285,499 et en 1890, 2,852,105. L'importation anglaise est encore plus considérable. La gutta-percha employée principalement dans la fabrication des câbles sous-marins est, comme on sait, le suc solidifié d'un arbre appelé *Isauandra percha* qui atteint parfois la hauteur de 20 mètres et dont le tronc mesure 3 mètres de circonférence.

Quant au caoutchouc, qui peut s'extraire de divers arbres, il est principalement fourni par les régions de l'Amazone. Pendant l'année dernière, la production du Brésil a atteint le chiffre de 16,395,821 kilogrammes.

— Le premier chemin de fer qui reliera, dans l'Amérique du Sud, l'océan Atlantique à l'océan Pacifique, sera ouvert au printemps de l'année prochaine.

Cette ligne, partant de Buenos-Ayres, compte 1,400 kilomètres jusqu'à son point *terminus*, Valparaiso.

1,100 kilomètres sont déjà terminés.

Le passage des Cordillières a lieu au défilé de Cumbre. La montagne est traversée par un tunnel de 4,800 mètres de longueur, à l'altitude de 3,135 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Cette ligne est la plus élevée du monde. En effet, celle du Saint-Gothard n'atteint que 1,150 mètres, à son point le plus élevé, et celle du Righi ne dépasse pas 1,740 mètres.

Un nouvel anesthésique :

Le docteur Schleich, de Berlin, vient de publier, dans un journal médical, une curieuse découverte qu'il a faite récemment.

En cherchant le meilleur mode d'emploi de la cocaïne comme anesthésique, le docteur Schleich est arrivé à constater que l'eau pure distillée, injectée sous la peau au moyen d'une seringue Pravaz, produisait un effet anesthésique très complet pendant plusieurs minutes dans la région injectée. Le docteur Schleich assure qu'en employant ce nouvel anesthésique, il a pu faire de petites opérations chirurgicales sans que le malade ait ressenti la moindre douleur.

.˙. Dans un restaurant.

— Garçon, quel fromage avez-vous ?

— Brie, roquefort, gruyère, petit gervais.

Le monsieur, se levant alors, les sourcils froncés :

— Petit gervais ! Dites donc le grand Gervais, je vous prie ! Respect à l'amiral !

Bulletin agricole et commercial

Mercuriale de Bourg, 26 août 1891.

DENRÉES	DOUBLES décalitres vendus	PRIX BAS f.	c.	PRIX MOYEN f.	c.	PRIX HAUT f.	c.	PRIX MOYEN du marché préc. f.	c.
Froment (semen)		»	»	»	»	»	»	»	»
Froment	»	4	»	4	13	4	30	4	01
Blondée ou mét.		»	»	3	50	»	»	3	20
Seigle.........		2	90	2	95	3	»	2	82
Orge.........		»	»	2	70	»	»	2	70
Avoine........		1	25	1	45	1	65	1	62
Sarrasin		2	45	2	48	2	50	2	45
Maïs..........		3	30	3	40	3	50	3	47
Fèves.........		2	90	2	95	3	»	2	77
Haricots		4	»	4	25	4	50	4	25
Pois		»	»	»	»	»	»	»	»
Pesettes.......		»	»	3	50	»	»	3	20
Millet.........		»	»	»	»	»	»	»	»
Genièvre		1	»	1	20	1	40	1	25
Navettes-choux .		»	»	4	60	»	»	4	37
Noix..........		»	»	»	»	»	»	»	»
Graines de chan.		»	»	»	»	»	»	»	»
Pommes de terre		»	95	»	98	1	»	1	08
Châtaignes.....		»	»	»	»	»	»	»	»
Vente au poids (quintal métrique)									
Farine de maïs	». »	25	»	27	50	30	»	27	50
Froment.......	543.79	»	»	27	91	»	»	26	68
Avoine........	52.67	»	»	14	97	»	»	14	71

Ville de Bourg

TAXE DU PAIN (1re *quinzaine de septembre*)

Pain bourgeois........ 37 centimes

Ménage .... 33 —

AMBÉRIEUX-EN-DOMBES, 24 août. — La foire de ce ce jour a donné d'assez bons résultats. Acheteurs et vendeurs étant en assez grand nombre, les cours en ont profité et ont été rémunérateurs.

Bœufs de 30 à 35 et 38 fr. les 50 kilos ; veaux de 35 à 40 et 45 fr. le quintal (50 kilog.) ; bœufs la paire de 650 à 800 et 950 fr.; vaches de 100 à 180 et 250 fr l'une ; taureaux de 165 à 220 et 260 fr. l'un ; laitons de 15 à 18 et 25 fr. l'un ; couratiers de 35 à 45 et 52 fr. l'un

Cours du blé en hausse ; on a payé de 26,75 à 27,25 les 100 kilos.

BESANÇON, 25 août 1891. — Blés, sur échantillons, de 27,»» à 28,»», les 100 k.; le d.-d., 0.00.

Farines 1re qualité, 54,»» à 55, » les 125 kil., toile perdue.

Farines rondes, »» à 00,»» les 125 k.

Son gros, 14. Son fin, 13,50. Maïs, 19,50 à »»,»». Maïs Cinquantini, 21,»» à »»,»». Orges, 15,50 à ». Avoines 15,50 à 18. Haricots, 20, » à 35. Lentilles rouges, de 20 à 27. Tourteaux, de 12,» à 15,» fr. en vrac. Farine, de riz 12,»» à 17,»». Farine de cocotier, 21, les 100 kil.

Foin les 500 kil. Prix moyen 23 75

Paille — — 14 37

GENÈVE, 22 août 1891.

Blé, 26,50 à 28,»» les 100 kilos.
Seigle, 20,00 à 22,00.
Avoine, 19,00 à 21, ».
Orge, 19, » à 20, ».
Farine, 1re du pays, 38,»» à 38,50
— 2e, 34, » à 35, ».
Son, 13,»» à », ».
Pommes de terre, 7, » à 9, »
Foin, 0,00 à »,»».
Id. nouveau, »,»» à »,»».
Paille, 4,50 à 5,25.

Bétail de boucherie

Bœuf, poids net, 1,50 à 1,70 le kil.
— poids vif, », » à », ».
Vache, poids net, 1,40 à 1,60
Mouton, 1 fr. 60 à 1 fr. 80 le kilog.
Veau, 1re qual. 1,06 à 1,14.
— 2e qual., »,98 à 1,04.
Porc, 1,04 à 1,07.
Fromage gras, 1,80 à 2,40.
— maigre, 1,»» à 1,60.
Beurre, 2,25 à 2,50 le kil.
Œufs, »,85 à 1,»» la douzaine.

Journées d'ouvriers de campagne (nourris).

	Minimum	Maximum	Général
Hommes.....	1.50	2.»»	1.75
Femmes.....	».»»	». »	». »

ANNONCES & AVIS DIVERS

Etude de Me BAILLY, notaire à Bourg.

A Vendre à l'amiable

PETITE PROPRIÉTÉ

Située à SAINT-JUST, *hameau de la Chagne*

Comprenant : bâtiments, jardin, cour, terre et pré de la contenance de 80 ares environ.

Pour traiter et pour renseignements, s'adresser : soit à Me BAILLY ; soit à M. JEAN NALLET, à Mézériat ; soit à M. AUGUSTE BALLET, à Saint-Just. (459) 3—2 v.

Etude de Me SIMON, notaire à Coligny

A VENDRE

UN JOLI

DOMAINE

Situé à Darisole commune de Verjon

Comprenant : bâtiments, cours, jardin, prés et terres, d'une contenance sur cette commune

de....................	8 h.	64 a.	46 c.
Et un pré sur la commune de Courmangoux de..	1	13	30
Contenance totale...	9	77	76

S'adresser pour traiter à Me SIMON, notaire. (433) 4—4 b.

Etude de Me GOYARD, commissaire-priseur à Bourg.

VENTE MOBILIÈRE

Le *jeudi 3 septembre 1891*, à dix heures du matin, il sera procédé à la vente aux enchères publiques du mobilier garnissant l'Hôtel de l'Alliance, rue Charles Robin, et consistant en :

Lits en bois et en fer, matelas, couvertures, tables à rallonges, autres tables, chaises, commode, cabinet, crédences, banques, comptoir, glaces, horloges, balances, bascule, pétrin, ustensiles de boulangerie, draps, nappes, serviettes, batterie de cuisine en cuivre et fer battu, vaisselle en tous genres, verres de toutes formes, fourneau de cuisine, poêles en fonte, lessiveuse, bicycle, fûts et bouteilles vides et quantité d'autres objets.

Au comptant et 10 % en sus. (490)

AVIS aux CHASSEURS

D'un commun accord entre le Conseil municipal et les propriétaires de **St-Just**, la chasse est interdite sur le territoire de la **commune**, et le champ de **Toletemp**. (476) 2—2c

Le maire : HENRY ALBANEL

AVIS AUX CHASSEURS

La chasse est interdite sur la terre de **Loëze**, commune de Bourg, appartenant à M. F. SON et à la famille SON. (477) 3-2c

AVIS AUX CHASSEURS

D'un commun accord entre le Conseil municipal et les propriétaires de **Saint-Denis**, la **chasse** est interdite sur le territoire de cette commune jusqu'au **11 novembre**.

(484) 3—1c *Le maire :* CURT.

AVIS AUX CHASSEURS

La **chasse** est interdite sur les propriétés de M. TERRIER, situées sur les communes de **Viriat**, **Saint-Etienne-du-Bois et Treffort**. (483) 3—1c

Le Conseil municipal, les propriétaires et les fermiers de la commune de VILLEMOTIER, donnent avis que la **chasse est interdite** sur le territoire de cette localité, jusqu'au 20 novembre prochain.

(479) 3—2 c.

D'un commun accord entre un grand nombre de propriétaires de la commune de Cuisiat, la **chasse est totalement interdite** sur leurs propriétés.

(481) *Le maire,*
2—2 c. THIOT.

AVIS AUX CHASSEURS

La **chasse** est **formellement défendue** et **gardée** sur les domaines de *Pelageay*, de *Dananche*, de la *Grange Bonnet*, des *Bernoux*, de la *Courouge*, du *Poisiat*, de *Garavand*, des *Flamins*, d'*Aussiat*, de la *Charrue*, de *Convert*, du *Bourg*, de *Grillet*, commune de **BÉNY**. (491)

COMMUNE DE FOISSIAT

D'un commun accord entre les propriétaires et fermiers, la **chasse est interdite** aux étrangers sur le territoire de la commune de FOISSIAT, jusqu'au 11 novembre prochain. (488)

La **Chasse est interdite** sur la commune de Manziat, jusqu'à l'entier enlèvement des récoltes.

Le maire :
(466) 3—2 v PREVEL.

AVIS aux CHASSEURS

La **chasse** est complètement **interdite** à tout chasseur étranger, sur le territoire de la commune de *Saint-Cyr-sur-Menthon*, jusqu'au onze novembre.

(482 *Le Maire,*
3—2 c. CHAFFURIN.

COMMUNE DE MEYRIAT

CHASSE

L'amodiation du droit de chasse sur les propriétés communales de **Meyriat**, (Ain), aura lieu le *dimanche 13 septembre 1891*, aux enchères publiques, à la salle de Mairie, à 2 heures du soir.

Le cahier des charges est déposé à la Mairie où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

(487) 2—1c *Le maire :* BAL.

A VENDRE A L'ESSAI

UNE

BONNE CHIENNE

(471) **De chasse** 3—3c

Agée de trois ans. — Prix modéré.

COUPE DE TAILLIS

A Vendre

Sur St-Paul-de-Varax, lieudit PANISSIÈRE

(3 hectares 80 ares)

Pour traiter, s'adresser à M. TRUCHELUT, expert-géomètre, rue Edgard-Quinet, 9, à Bourg ; et pour visiter, au garde BUISSON, audit Saint-Paul. (489) 3-1 c.

A vendre *au bourg de Saint-Denis*

UNE MAISON

de 10 pièces — avec ses dépendances

Bien placée pour un commerce

S'adresser au bureau du *Journal* (204) 20-20v

A vendre à l'amiable

1° **UN FONDS**

DE BOULANGERIE & D'AUBERGE

Situé au centre du bourg de St-Paul-de-Varax (Ain)

On vendrait aussi le **bâtiment** dans lequel ce fonds est exploité et **deux** hectares de terre et pré

2° UNE

PETITE MAISON

Sise à Bourg, rue Edgar-Quinet, n° 7

S'adresser à M. GENOUX, géomètre à Bourg, rue du Gouvernement, 21. (483) 3-1c

A VENDRE OU A ÉCHANGER

Ensemble ou séparément

1° Immense et solide **Bâtiment** pour usine ou fabrique.

2° Belle **Maison bourgeoise** très confortable, réparée à neuf, grand jardin clos de murs, cours d'eau, pompe, aisances et dépendances.

3° **Vignoble** d'un seul tènement de deux hectares, pressoirs, cuves, etc.

4° Une **Ferme** de 26 hectares d'un seul tènement, pompe, petit étang, réservoir.

Le tout sur la commune de Meillonnas. Pays de chasse.

Pour tous les renseignements s'adresser à Me DÉROBERT, notaire au dit lieu ou à M. TRABLIT, propriétaire à Meillonnas (Ain). Facilités de paiements. (444) 16-6 mv

A LOUER DE SUITE

Place Edgar-Quinet, 7

UN MAGASIN

AVEC LOGEMENT, CAVE, EAU, et GAZ

S'adresser à M. MORAND, coiffeur, place de l'Hôtel-de-Ville, 7 à Bourg. (465) -2 v.

Propriétaire-Gérant. J.-M. VILLEFRANCHE. — *Bourg, imprimerie* VILLEFRANCHE.